

PROCURATION
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026
Actionnaire

Le/La soussigné(e) :

demeurant à (*personne physique*) :

.....

ayant son siège à (*personne morale*) :

.....

propriétaire de actions nominatives de la société anonyme Banque Degroof Petercam, ayant son siège rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles, registre d'entreprise TVA BE 0403.212.172, RPM Bruxelles (la "**Société**")

déclare par la présente constituer pour mandataire spécial, avec faculté de substitution :

Nom et prénom(s) :

Adresse :

A l'effet de :

I. le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 26 mai 2026 à 10h00 (ou à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où l'assemblée ne pourrait valablement délibérer, serait prorogée ou ajournée pour quelque motif que ce soit), prendre part aux délibérations et voter sur l'ordre du jour suivant :

1. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2025 et du compte-rendu de la réunion du conseil d'entreprise consacrée à l'examen de l'information annuelle

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat qui y est proposée, à savoir :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	298.883.324
+ Report à nouveau	319.750.323
- Acompte sur dividende (payé en novembre 2025)	97.146.193
= Bénéfice à affecter	521.487.454
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.878.816
= Bénéfice à reporter	515.608.638

POUR

CONTRE

ABSTENTION

3. Communication des comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

4. Décharge aux administrateurs

4.1. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jef VAN IN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.2. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sylvie HURET pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.3. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jean-Christophe DROGUET pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.4. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Nathalie BASYN pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.5. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Gilles FIRMIN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.6. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sabine CAUDRON pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.7. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Filip DEPAZ pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.8. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sylvie REMOND pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.9. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Yvan DE COCK pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.10. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Frank VAN BELLINGEN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.11. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Michel TISON pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.12. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jacques PROST pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.13. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Olivier CHATAIN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.14. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Anne-Laure BRANELLEC pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

4.15. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Eve DURET pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025

POUR CONTRE ABSTENTION

4.16. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Pierre MASCLET pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025

POUR CONTRE ABSTENTION

4.17. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Gérald GREGOIRE pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

POUR CONTRE ABSTENTION

6. Renouvellements de mandats d'administrateurs

6.1. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Gilles FIRMIN en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.

POUR CONTRE ABSTENTION

6.2. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Filip DEPAZ en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.

POUR CONTRE ABSTENTION

6.3. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Eve DURET en tant qu'administratrice non-exécutive pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.

POUR CONTRE ABSTENTION

6.4. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Gérald GREGOIRE en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

6.5. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Sylvie REMOND en tant qu'administratrice non-exécutive pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

7. Divers

Merci de préciser le sens de votre vote pour chaque proposition de décision susvisée.

II. en général, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et listes de présence, et généralement faire ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Informations pratiques. La procuration **dûment complétée et signée** doit être renvoyée à la Société par courrier électronique à l'adresse suivante : secgen@degroofpetercam.com **ou** par courrier ordinaire à l'adresse suivante : c/o Mme Laurence Ghion, Secrétaire Générale, Banque Degroof Petercam SA/NV, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles.

Les actionnaires sont invités à renvoyer leur procuration afin qu'elle parvienne à la Société au plus tard **le 19 mai 2026** à 16 heures.

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, tout actionnaire peut se faire représenter lors des assemblées par un mandataire. Les mandataires doivent être actionnaires et remplir les conditions requises pour être admis aux assemblées. Néanmoins, les personnes mariées peuvent se faire représenter par leur conjoint. Les incapables sont représentés par leur représentant légal. Les personnes morales le sont par leurs organes légaux ou statutaires; elles peuvent aussi se faire représenter par un mandataire non-actionnaire.

Fait à, le

Personne physique :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

Personne morale : dénomination

.....
Administrateur

.....
Administrateur

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")